

**SESSION DE FORMATION
EN DISTANCIEL**

Ce programme est susceptible
d'évoluer en fonction de l'actualité

Public

Responsables RH, Responsables de centres de formation d'apprentis (CFA), Gestionnaires d'opérateurs de compétences (Opco), Conseillers en droit des immigrés

Prérequis

Exercer une fonction RH, dans un CFA ou un Opco

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

Modalités d'évaluation

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînement...) et par un quiz d'évaluation des acquis en fin de formation.

Modalité de sanction

Remise d'une attestation de fin de formation

APPRENTIS ÉTRANGERS : SÉCURISER LA CONCLUSION ET LA GESTION DES CONTRATS

Recruter des personnes étrangères résidant en France sous contrat d'apprentissage nécessite de tenir compte d'un cadre juridique complexe. Notre formation d'une journée vous offre une compréhension claire des conditions d'accès au statut d'apprenti notamment pour les non-ressortissants de l'UE, qu'ils soient mineurs, étudiants, réfugiés ou demandeurs d'asile. Découvrez les droits, les démarches à suivre, et les responsabilités des employeurs, des CFA et des Opco pour garantir une intégration professionnelle réussie et conforme à la législation.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Connaître les conditions d'accès des étrangers à l'emploi salarié et spécifiquement à l'apprentissage
- > Identifier les titres de séjour délivrés sur le fondement d'une activité salariée ou étudiante
- > Évaluer la situation d'une personne étrangère au regard de critères tenant à son âge, titre, statut, pays d'origine

PROGRAMME

CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX DE L'ENTRÉE ET DU SEJOUR EN FRANCE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES ET LEURS IMPACTS EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE

- Rappel des règles générales en matière d'entrée et de séjour des personnes étrangères.
- Emploi d'une personne étrangère sans titre de séjour et/ou de travail : contrôles et sanctions.
- Responsabilités partagées des acteurs de l'apprentissage : Employeur (responsabilité civile et pénale), CFA (accompagnement/accès aux droits), Opco (signalement et impacts sur la prise en charge – décret n° 2024-631 du 28 juin 2024).

APPLIQUER AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE LES RÈGLES D'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

- Obligation de disposer d'une autorisation de travail : règle générale et cas des ressortissants de l'UE et des membres de leur famille.
- Cas particuliers : bénéficiaire du statut de demandeur d'asile, ressortissant algérien...
- ZOOM sur le mineur/mineur non accompagné.
- ZOOM sur les autorisations de travail pour étudiants étrangers (entrée en apprentissage durant leurs études).

IDENTIFIER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LIÉES À LA CONCLUSION DU CONTRAT AVEC UN ÉTRANGER

- Déclarations et autorisations auprès de la préfecture.
- Déclarations et autorisations auprès du ministère de l'intérieur.
- Déclarations et autorisations vis-à-vis de la sécurité sociale.

JOUR 1	JOUR 2		
			
3h	1h	2h45	0h15
14H-17H	Matin	14H-17H	

7H



Classe virtuelle



Travaux individuels ou en sous-groupes (asynchrone)
Prévoir dans votre emploi du temps, un créneau entre les classes virtuelles pour réaliser les travaux qui seront demandés.
Ils font partie intégrante de votre parcours d'apprentissage.



Évaluation



7 heures sur 2 jours



995 € HT (TVA 20 %)
1 194 € TTC



De 5 à 9 personnes maximum

**Equipe
Service
à métier**

Inscrivez-vous dès à présent

Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Nathalie Billard - Tél. : 01 55 93 91 80 / 06 77 18 96 20
Courriel : contact.commercial@centre-inffo.fr

Toutes les informations demandées sont indispensables à la prise en compte de votre commande.

Intitulé: **APPRENTIS ÉTRANGERS : SÉCURISER LA CONCLUSION ET LA GESTION DES CONTRATS**

CODE FORMATION : FOR000706

Nom Prénom.....
Fonction..... Service.....
Raison sociale et adresse de l'établissement
.....
Tél. Courriel

Nom Prénom

Fonction..... Service

Raison sociale et adresse de l'établissement.....

.....

Tél. Courriel

N° SIRET / / / / / / / / / / / / / / Code APE/NAF / / / / / / / / N° client : / / / / / / / Effectif : /

Accord de prise en charge d'un Opco⁽¹⁾ ☐ Nom de l'Opco..... Montant de la prise en charge..... € TTC
 Établissement à facturer (si différent du participant) ou Opco
 Adresse

 Contact référent.....
 Tél..... Courriel.....

Le bulletin doit être accompagné soit d'un règlement à l'ordre de Centre Inffo, soit d'un bon de commande de votre structure.

(1) En cas de subrogation, le client doit faire parvenir à Centre Inffo le dossier de prise en charge de son organisme financeur avant le début de la formation.

A défaut, Centre Inffo facturera directement le client qui se fera rembourser par son organisme financeur (Opco).

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo :

☐ Par chèque bancaire☐ Par chèque postal

ou je règle par virement, en précisant le titre et la date de la formation :

☐ Virement postal : IBAN de la Société générale

FR76 3000 3035 3600 0200 0354 823 / BIC : SOGEFRPP

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales et les accepter sans réserve.

Lu et approuvé

Date

Cachet et signature

Vous pouvez également vous inscrire directement sur notre boutique en ligne <https://boutique.centre-inffo.fr>